



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
demande de réservation de stationnement
pour édition d'un arrêté municipal

Présentée à monsieur le Maire de la ville de Chantilly (Oise)

Tél : 03.44.62.42.46
Fax : 03.44.62.42.48
Courriel : am.desire@ville-chantilly.fr

par : Mr Mme Société

NOM PRÉNOM DU DEMANDEUR.....

TEL. :

ADRESSE ACTUELLE.....

.....

en vue de réserver emplacement (s) de 5m permettant le stationnement d'un véhicule. TOUTE PLACE RÉSERVÉE PAYANTE EST DUE MÊME SI ANNULATION.

NOUVELLE ADRESSE :

.....

.....

MOTIF : DÉMÉNAGEMENT TRAVAUX AUTRE

Pour les jours suivants : - matinée – après midi

- matinée – après midi

- matinée – après midi

demande présentée le :

.....signature

L'AUTORISATION ACCORDÉE PAR LE MAIRE DOIT ÊTRE REMISE AU DEMANDEUR.

Nota : **la demande doit être présentée 10 jours à l'avance** ou plus si le demandeur s'est rendu compte auparavant qu'aucun autre moyen pourrait être utilisé.

Dans les voies étroites ou particulièrement encombrées ou le stationnement est très difficile, ou dans certain quartier ou des manifestations passagères créent une perturbation de trafic.

Dans le cas où le déchargement doit se faire dans une voie à stationnement unilatéral du côté où le stationnement n'est autorisé ce jour là.

Dans le cas où le chargement, déchargement doit s'opérer dans les voies dont le stationnement est payant, cette occupation est alors soumise à la taxe de stationnement du secteur.

(1) rayer les mentions inutiles.